



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2002/L.10
28 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Dix-septième session

New Delhi, 23-29 octobre 2002

Point 9 b) de l'ordre du jour

**DISPOSITIONS À PRENDRE EN VUE DES RÉUNIONS
INTERGOUVERNEMENTALES:**

**DATE ET LIEU DE LA NEUVIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

Projet de conclusions proposé par le Président

- i) À sa dix-septième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a pris note des vues exprimées par les Parties sur la date et le lieu de la neuvième session de la Conférence des Parties et notamment du souhait formulé par le Gouvernement italien d'accueillir la session.
- ii) L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé un projet de décision sur la question en vue de son adoption par la Conférence des Parties à sa huitième session (le texte de ce projet est publié sous la cote FCCC/SBI/2002/L.10/Add.1).

Nom du document : 0270291.doc
Dossier : G:\Pdffra
Modèle : G:\Word\Off2000\FCCC.dot
Titre : f02f7\0270291
Sujet : FCCC/SBI/2002/L.10
Auteur : I.Gibert
Mots clés :
Commentaires : /MS 29.10.02 10h35
Date de création : 29.10.2002 10:37
N° de révision : 2
Dernier enregistr. le : 29.10.2002 10:37
Dernier enregistrement par : sipp
Temps total d'édition :0 Minutes
Dernière impression sur : 29.10.2002 10:37
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 1
Nombre de mots : 139 (approx.)
Nombre de caractères : 795 (approx.)